

Fiche Pellet pratique

Le chauffage au granulé de bois



Conseils pratiques 4

Exigez des granulés de bois certifiés



à savoir

Ne pas confondre norme et certification !

- La norme définit un référentiel commun pour caractériser des produits ou systèmes. Elle peut être d'application obligatoire dans le cadre d'une marque CE par exemple, ou d'application volontaire. Elle est souvent incontournable et prise en référence dans des règles de l'art en cas de litige.
- La certification est une démarche volontaire du professionnel qui désire démontrer sa qualité par un système de contrôles indépendants comme par exemple le respect des préconisations d'une norme.

Ainsi les certifications NF granulés biocombustibles, DINplus et ENplus® garantissent le respect des critères de la norme européenne EN ISO 17225-2 par un système d'audits et de contrôles internes et externes. Chaque professionnel peut respecter les préconisations de la norme et l'annoncer, mais ce n'est pas une garantie. Seules les entreprises certifiées apportent cette garantie de qualité et ont la possibilité d'utiliser les marques et logos des certifications NF granulés, DINplus et ENplus®.

Toute utilisation abusive de ces marques trompe le consommateur et est répréhensible.

Si vous avez fait le choix du granulé de bois, voici nos conseils pour bien choisir votre granulé de bois

Pourquoi choisir du granulé certifié ?

Le granulé de bois certifié répond à un cahier des charges très strict, en matière de qualité de la matière première, de caractéristiques physiques et chimiques, de pouvoir calorifique.

Il a été produit selon un processus contrôlé et validé par un organisme indépendant. Cette démarche apporte à l'utilisateur mais aussi à l'instal-

lateur et au fabricant d'appareils de chauffage une garantie sur sa qualité.

C'est la raison pour laquelle la plupart des notices techniques de chaudières ou de poêles exigent l'usage de granulés certifiés. Soulignons qu'en cas de litige sur une installation, la garantie constructeur peut ne pas fonctionner si le granulé utilisé n'est pas certifié.

Du granulé de bois fabriqué selon les règles de l'art...

Les certifications NF granulés biocombustibles, DINplus et ENplus® vous garantissent un granulé fabriqué dans le respect de la norme européenne. Il est dorénavant possible d'exiger du granulé certifié partout en France : 98 % de la production de granulé en France est certifiée NF granulés Biocombustible, DINplus ou ENplus®.



Biocombustibles solides / granulés biocombustibles
Cette certification est une marque française regroupant 20 entreprises titulaires fin 2018.



Cette marque allemande représente 26 titulaires fin 2018 en France et 180 dans le monde.



Cette certification est développée par l'European Pellet Council qui regroupe les associations de promotion du chauffage au granulé de chaque pays d'Europe. Elles est très présente en Europe et dans le monde avec 24 titulaires en France et 770 dans le monde fin 2018.

Tableau des caractéristiques physiques de la norme internationale ISO 17225-2, granulés de catégorie A1 (particuliers et petites puissances)

Diamètre	6 mm ± 1 ou 8 mm ± 1	Masse volumique apparente	≥ 600 kg/m ³
Longueur	3,15 mm ≤ L ≤ 40 mm	Origine matière première	bois vierge
Humidité	≤ 10%	Température de fusion des cendres	à mentionner
Cendres	≤ 0,7 %	Azote	< 0,3 %
Résistance mécanique	≥ 97,5 %	Soufre	< 0,04 %
Quantité de fines	≤ 1 %	Chlore	< 0,02 %
Additifs	≤ 2 %	Contrôle des métaux lourds	oui
Pouvoir calorifique inférieur	4 600 ≤ Q ≤ 5 300 Wh/kg		

La norme ne prend en considération ni l'essence de bois du granulé (résineux ou feuillus), ni la couleur car ces critères n'influencent pas la qualité du chauffage.

...puis une livraison et un service de qualité

Des granulés de bois de qualité à la sortie de l'usine, c'est bien. Des granulés de bois de qualité chez vous, c'est mieux. Votre livreur doit être équipé du matériel adéquat pour assurer le maintien de la qualité du combustible tout au long de la livraison.

Par exemple, pour une livraison en vrac, il est important qu'il dispose d'un camion adapté à la livraison et qu'il respecte une longueur maximale de tuyau. Il doit aussi procéder à l'aspiration des fines lors du remplissage de votre silo.

Attention : votre installation de stockage doit être conforme.

Pour en savoir plus

→ Consultez la fiche ① et ② sur le stockage.



NF granulés biocombustibles



DIN-Geprüft : Pellet Logistics



ENplus®



AFAQ Service Confiance CBQ+

Ces certifications prévoient des contrôles sur :

- l'achat et le stockage des granulés,
- leur conditionnement en sac ou big-bag,
- leur transport et leur déchargement en vrac,
- la séparation des poussières.

à noter

La qualité du chauffage ne dépend pas seulement du granulé, elle dépend aussi :

- du réglage de l'appareil et/ou du type d'appareil. *Conseils : choisir un appareil de qualité Flamme Verte ou équivalent et le faire régler,*
- de l'installation. *Conseils : choisir un installateur qualifié Qualibois,*
- de l'entretien de l'appareil par l'utilisateur et le professionnel.

Conseils :

- Consultez la fiche ⑤ "Entretien une chaudière à granulé de bois" et la fiche ⑥ "Entretien un poêle à granulé de bois"

en savoir +

La norme internationale pour le granulé de bois : EN ISO 17225-2

→ Les trois certifications NF granulés, DINplus et ENplus® ont comme critères les caractéristiques physiques de la norme européenne. Certaines ajoutent des critères supplémentaires.



Ces 2 certifications n'ont pas d'influence sur la qualité des granulés mais sur l'origine et la qualité de la matière première.

En effet, certains producteurs garantissent des granulés provenant de forêts gérées durablement grâce aux certifications PEFC et FSC. Toutefois les granulés produits localement proviennent des forêts françaises qui sont en grande majorité gérées durablement.



Propellet

Propellet France est l'association nationale du chauffage au granulé de bois. Ses missions sont d'animer, de structurer une filière de qualité et de promouvoir le chauffage au granulé de bois.

Retrouvez toutes les fiches **Pellet pratique** et la liste des membres



www.propellet.fr



Syndicat National des Producteurs de Granulés de Bois